



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Commune de MERAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/34

Séance du Conseil Municipal du **04/10/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de MERAL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le samedi 04/10/2025 à 14h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Philippe DUPAYAGE, Serge NEGRE, Jacqueline HUC, Jean-Marc MURATORIO

Absents excusés : Mme Anne LE GUEN

Ayant donné procuration : Anne LE GUEN donne procuration à Patrick MURATORIO

Secrétaire de séance : Philippe DUPAYAGE

Monsieur le Maire expose que le tracteur de la commune a subi une détérioration majeure et que le coût estimé des réparations versus le coût du tracteur et de son état général ne justifie pas de poursuivre plus loin les investigations.

Il rappelle que ce tracteur a été acheté en tout début de mandat afin d'assurer les fonctions essentielles d'entretien incombant aux services techniques.

Il précise que la situation financière de la commune est désormais stabilisée, les comptes ayant été spectaculairement redressés et qu'il est donc désormais possible d'investir dans un véhicule multifonctions de qualité.

Le Maire indique avoir reçu de la société BEDETTI de Lavelanet un devis pour la fourniture d'un micro tracteur neuf pour un montant de 11890 (onze mille huit cent quatre vingt dix) euros TTC. Adaptation de la lame à neige offerte.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire :

- Approuve le remplacement du tracteur,
- Valide le devis de fourniture d'un Tracteur SOLIS 26 Mecanique pour un montant de 11890 (onze mille huit cent quatre vingt dix) euros et autorise le Maire à le signe
- Donne tous pouvoirs au Maire dans ce dossier.

Département de
l'Aude

Arrondissement
de LIMOUX

Objet :
Remplacement
tracteur

Nombre de
membres
présents : 5

Procurations : 1

Nombre de
conseillers en
exercice : 6

Convocation du
conseil
municipal du
24/09/2025

Affichage
convocation en
date du :
24/09/2025

Vote :
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage
du compte
rendu :

Certifié
exécutoire par
réception à la
sous-préfecture
le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire
Patrick MURATORIO
Chevalier de la légion d'honneur

Le secrétaire de séance
Philippe DUPAYAGE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr